

Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 février 2008 de MM. Yves de Matteis, Gilles Garazi, Eric Rossiaud, M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Marie-Pierre Theubet, Sophie de Weck Haddad, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Andrienne Soutter, Martine Sumi, MM. Christian Lopez Quirland, Vincent Maitre et Robert Pataroni, acceptée par le Conseil municipal le 22 septembre 2008, intitulée: «Pour une promotion du vélo à assistance électrique comme solution de remplacement au scooter et à la moto».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre une démarche similaire à celles déjà faites à Lausanne et Neuchâtel, afin d'encourager la population genevoise à acheter des vélos à assistance électrique comme solution de remplacement au scooter, à la moto et au vélomoteur, en partenariat avec le Canton, d'autres communes et, le cas échéant, des partenaires privés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Différentes actions de promotion du vélo à assistance électrique (VAE) ont été examinées, telles que le subventionnement à l'achat, comme cela se pratique dans différentes communes genevoises ou certaines villes suisses.

Le Conseil administratif n'a pas souhaité retenir cette proposition dans le contexte actuel, considérant qu'elle vise un public dont les moyens financiers lui permettent de s'offrir ce type d'engin, en laissant en marge les personnes les plus démunies. Cette prise de position pourrait toutefois être reconsidérée si un subventionnement supplémentaire était mis en place par l'Etat ou la Confédération.

En effet, vu son coût, les classes sociales les plus défavorisées ne peuvent envisager cet achat, même si une participation de quelques centaines de francs leur est accordée. Cette dernière devrait être significative pour être considérée comme une véritable aide.

Aujourd'hui, l'objectif du Conseil administratif n'est donc pas d'inciter à l'achat, mais plutôt d'intéresser le plus grand nombre à se déplacer avec ce nouveau mode de transport. Dans cette optique, il convient en premier lieu de faire découvrir les avantages de cette forme de mobilité en incitant à sa pratique. C'est donc tout d'abord sous la forme d'une découverte de son fonctionnement qu'il convient d'intervenir auprès du public.

C'est pourquoi les services municipaux développent avec des acteurs locaux des projets ponctuels de prêts de VAE. De plus, la Ville de Genève a adhéré au programme national de Suisse énergie «New Ride» avec mise à disposition de matériel pour effectuer des tests sous forme de stands mobiles.

Nous rappelons que la Ville de Genève subventionne l'association Genève Roule pour un montant de 300 000 francs par année. Avec la création du fonds de chômage de la Ville de Genève, cette association bénéficie de moyens supplémentaires, ce qui lui permet de développer ses activités avec l'ouverture d'une nouvelle arcade à proximité de la rue de la Terrassière et d'étendre ses prestations à la population avec un service de location de VAE à des prix particulièrement attractifs.

D'autre part, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité développe actuellement un plan d'action pour améliorer l'offre en stationnement pour les vélos sur l'ensemble de la commune. Ce plan d'action comprend la mise en place de couverts à vélos, ce qui profitera à tous les cyclistes et satisfera particulièrement les détenteurs de VAE en raison de la protection supplémentaire qu'apporte ce mobilier urbain contre les déprédations et les conditions météorologiques.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 14 avril 2010.